

Mercredi 30 juin 2021

**Brigitte Bourguignon**

Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé,

chargée de l’Autonomie

**Sophie Cluzel**

Secrétaire d’État auprès du Premier ministre, chargée des   
Personnes handicapées

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Suivi du comité de pilotage sur les aides techniques pour l’autonomie des personnes**

Le constat dressé par le rapport de Philippe Denormandie et Cécile Chevalier en octobre 2020 montrait que le recours aux aides techniques par les publics les plus fragiles et les personnes handicapées était peu sollicité par les potentiels bénéficiaires, et que trop de temps et d’efforts étaient consacrés à l’accès financier au matériel, dans des conditions peu aidantes, et au détriment d’une approche centrée sur l’autonomie et la qualité de vie des personnes.

Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l’Autonomie et Sophie Cluzel, Secrétaire d’État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, ont ainsi installé le 18 janvier dernier un comité de pilotage qui a permis dès avril la mise en place d’un référencement sélectif des aides techniques.

L’avancement des travaux pour une meilleure prise en charge des fauteuils roulants pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées va offrir une réponse concrète à la simplification et à la réduction du reste à charge pour les personnes.

En lien avec les représentants des usagers et les différentes parties prenantes, des travaux seront déployés pour prévoir l’intégration à la liste des prestations et produits remboursables (LPPR) de certaines aides techniques favorisant particulièrement l’autonomie des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, comme l’aide aux transferts ou l’aide à la toilette. Ces travaux doivent permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d’autonomie, et à ceux qui en ont le besoin, de pouvoir se maintenir à domicile le plus longtemps possible.

La mobilisation du gouvernement aux côtés des fédérations du domicile, des associations, ainsi que des organismes gestionnaires, est pleine et entière, pour rendre plus lisible l’information des personnes sur la disponibilité des aides techniques.

Selon Brigitte Bourguignon : *« Il s’agit désormais d’inverser le regard sur les aides techniques et de valoriser l’impact positif de leur utilisation sur l’autonomie et la participation sociale des personnes. Tout l’enjeu, en cohérence avec les chantiers que je mène par ailleurs, est de parvenir à mieux répondre aux besoins des personnes en perte d’autonomie, parce que leur permettre de bénéficier de la bonne aide technique, au bon moment et au juste prix, c’est leur permettre de rester chez elle, le plus longtemps possible, comme elles y aspirent en majorité. »*

Selon Sophie Cluzel : *« Permettre un accès facilité aux aides techniques pour les personnes en situation de handicap est une priorité afin d’assurer leur autonomie. Le déploiement des équipes locales d’accompagnement sur les aides techniques (EQLAAT) garantira à cette fin une réponse personnalisée depuis l’évaluation du besoin jusqu’à la prise en main des équipements par les personnes. Cet accompagnement concret et de proximité est un levier essentiel de transformation et de simplification du parcours des personnes. »*

**Contacts presse :**

**Ministère chargé de l’Autonomie**

**Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

01 40 56 63 74

[sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr)

|  |
| --- |
| **Secrétariat d’Etat chargé des Personnes handicapées**  **Cabinet de Sophie CLUZEL 01 40 56 85 57**  [seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)  Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l’adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](http://eye.diffusion.social.gouv.fr/c?p=wATNAVLDxBAbEtDD0LHQsNDeRWjQiNCRYtCU0J5BNTjEENCi9NCl0JH7cEX40IvpZdCVUurr0LPZJm1haWx0bzpEREMtUkdQRC1DQUJAZGRjLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyuDViMjNjZDMxYjg1YjUzNjA2NmQ5MjkxYcQQ89C0MThR0L5CF9Cw0JVL_dDPD0bQirxleWUuZGlmZnVzaW9uLnNvY2lhbC5nb3V2LmZyxBR-FRc20MTQ2jfQoEPQt9CV0MnQo9C_0MwxQ9C30NXQ3g) |